

### **Manifestations sur la commune d'Ayent**

Actuellement, lors de l'organisation de manifestations, beaucoup de points ne sont pas clairement définis.

Le CC prend connaissance de divers documents, soit :

- Aide-mémoire pour l'organisation de manifestation.
- Directives régissant l'organisation des manifestations.
- Formulaire de demande d'autorisation pour manifestations.

**Décision** : Le CC valide les documents préparés et décide de les généraliser pour l'organisation de toutes les manifestations sur la commune.

Le CC décide également d'exiger le label "Fiesta" pour les manifestations organisées sur la commune. Le CC pourra décider de cas en cas, compte tenu de la taille de la manifestation, si le label est nécessaire. Cette exigence figurera dans l'autorisation délivrée.

### **Commission des finances**

Réuni en séance du 03.03.2022, le CC décidait de nommer une commission des finances constituées de 5 membres, dont le Président, actuellement en charge des finances, et le comptable communal (avec voix consultative).

Le CC prend acte des candidatures proposées, soit : Karine Boson, Yves Chabbey, Zufferey Daniel.

Le parti UDC pourra proposer un candidat à tout moment.

### **Structure Naftaline**

Le CC prend connaissance du courrier de M. Simon Bitz qui demande la possibilité d'effectuer un stage de longue durée (40 semaines) auprès de la Structure Naftaline afin de pouvoir rentrer à la HES-SO.

Le CC accepte cette demande.

### **Route de la Villa**

Le CC prend connaissance du rapport du bureau IG group SA sur l'analyse des appels d'offres pour les travaux de génie civil pour la réfection de la Route de la Villa (2<sup>ème</sup> partie).

Ces travaux seront réalisés en 2022.

Le CC attribue ces travaux à l'entreprise Christian Jean pour le montant de Fr. 538'499.90 TTC.

Cette offre est la plus avantageuse.

### **Projet Crèche Educaterre**

Le CC prend connaissance du courrier de Mme Sophie Chollet et de M. Alexandre Savioz concernant leur projet de crèche Educaterre.

Ce projet a été imaginé sur la parcelle N° 3880, Garbé. M. Alexandre Savioz est copropriétaire de cette parcelle qui se situe en zone agricole.

La création de ce type de crèche serait un plus pour notre commune. Mme Bühler du service cantonal de la jeunesse a déjà été contactée et a donné un préavis favorable.

Le CC décide de soutenir ce projet. Toutefois, l'autorisation dépend du canton, notamment en ce qui concerne l'installation d'une yourte ou d'une roulotte sur un terrain en zone agricole.

Toutes les règles légales en matière d'exploitation d'une crèche notamment devront être respectées.

## **Séance du 14.04.2022**

### **Anzère Spa & Wellness SA**

Le CC prend connaissance du rapport de gestion 2020/2021.

Les comptes d'Anzère Spa & Wellness SA, arrêtés au 31.10.2021, présente un bénéfice publié de Fr. 50'315.00. L'exercice a enregistré une participation communale de Fr. 500'000.00.

Le CC prend également connaissance du budget 2021/2022.

Le CC accepte les comptes 2020/2021 tels que présentés. Il accepte de donner décharge aux organes de la société.

### **Service technique communal**

Suite à l'analyse du volume de travail, il y a manifestement un déficit de soutien administratif au sein du service technique. Ce constat n'était pas vraiment nouveau vu que le taux d'activité de 50 % est en place depuis des années. Il n'a pas évolué malgré l'augmentation du volume de travail et la complexité des dossiers traités.

Le CC décide d'augmenter le taux d'activité de Mme Huguette Genoud de 50 % à 70 % à partir du 1er mai 2022.

### **Municipalité : comptes 2021**

Le CC accepte les comptes 2021 à l'unanimité.

Aperçu du compte administratif		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
<b>Compte de fonctionnement</b>				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	21'783'148.30	20'937'650.00	21'727'418.49
Revenus financiers	+ CHF	25'030'104.80	23'304'436.00	24'570'748.64
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>3'246'956.50</b>	<b>2'366'786.00</b>	<b>2'843'330.15</b>
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'246'956.50	2'366'786.00	2'843'330.15
Amortissements ordinaires	- CHF	2'937'970.35	3'194'500.00	3'026'349.87
Amortissements complémentaires	- CHF	228'499.00	300'000.00	100'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>1'127'714.00</b>	<b>283'019.72</b>
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>80'487.15</b>	-	-
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	7'515'518.75	10'356'300.00	5'655'610.87
Recettes	- CHF	2'538'800.45	1'198'200.00	1'228'241.80
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>4'976'718.30</b>	<b>9'158'100.00</b>	<b>4'427'369.07</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	3'246'956.50	2'366'786.00	2'843'330.15
Investissements nets	- CHF	4'976'718.30	9'158'100.00	4'427'369.07
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>1'729'761.80</b>	<b>6'791'314.00</b>	<b>1'584'038.92</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	-	-

## CO / Primaires : engagements d'enseignants

Le CC préavise favorablement l'engagement des personnes suivantes :

### CO

- Rahel Senggen de Sion – 20 périodes en Mathématiques/Sciences
- Mathieu Dormia de Bramois – 6 périodes en Musique

### EP

- Sarah Clivaz de Montana – 25 périodes en 1-2H
- Marine Rossier d'Arbaz – 100% en 3-4H
- Marion Romailer de Flanthey – 24 périodes en 8H

## Magic Pass

Le CC accepte de reconduire le subventionnement des abonnements Magic Pass

Conformément à la décision du CC du 12.05.2021, la subvention communale doit être demandée dans les 3 mois qui suivent l'achat du Magic Pass.

## **Accueil de réfugiés ukrainiens**

Le Chalet du Chamossaire accueil des réfugiés ukrainiens depuis près d'une semaine.

Le canton du Valais prend à sa charge l'essentiel des besoins des réfugiés-es (logement, repas, libre accès au transport public, fourniture de vêtements, enseignement, etc...). Les besoins de base sont ainsi couverts.

En consultation avec la coordinatrice du site, la commune et Anzère Tourisme souhaitent concentrer le soutien dans les activités de loisirs, sportives et récréatives. On fera appel notamment aux sociétés locales afin d'accueillir les personnes intéressées dans leurs activités.